

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

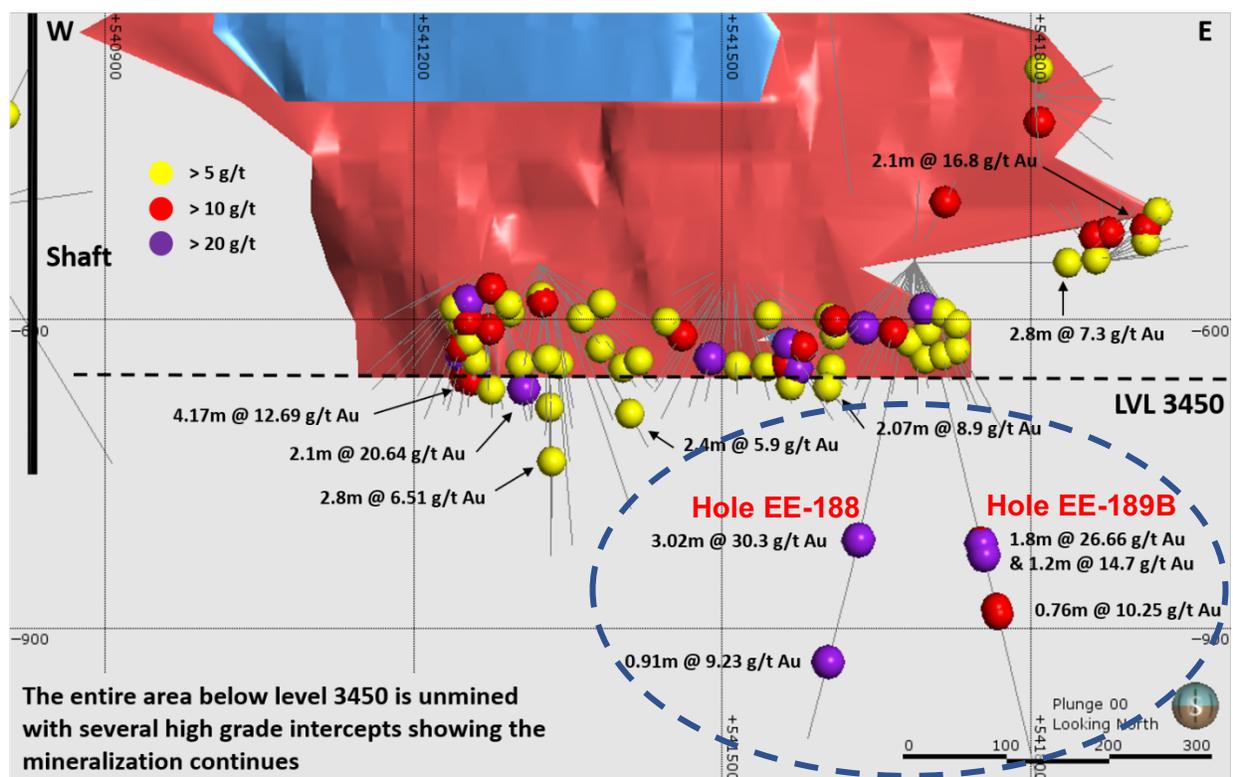
DORÉ COPPER COMMENCERA À FORER SUR LA PROPRIÉTÉ À HAUTE TENEUR EN OR JOE MANN AU QUÉBEC

PREMIER PROGRAMME DE FORAGE À CIBLER LES EXTENSIONS À HAUTE TENEUR

Toronto (Ontario) – le 30 juillet 2020 – Doré Copper Mining Corp. (la « Société » ou « Doré Copper ») (TSXV: DCMC) est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu le permis d'intervention associé au forage de la propriété Joe Mann au Québec, Canada. La propriété Joe Mann fait partie de l'entente d'option annoncée par la Société le [2 janvier 2020](#). La Société a également informé les intervenants locaux de ses plans de forage à Joe Mann. Le forage commencera dans environ deux semaines, une fois que le programme de forage en cours sur la propriété Cedar Bay de Doré Copper sera complété.

« Nous sommes ravis de pouvoir nous concentrer sur nos cibles d'exploration prioritaires sur cet actif souterrain à haute teneur en or qui demeure ouvert en profondeur et latéralement, compte tenu de la conjoncture du marché qui a fait grimper le prix de l'or à des niveaux records », a déclaré Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper.

Les deux foreuses assureront le suivi des trous EE-188 et EE-189B qui ont été forés en 2008 après l'arrêt des activités de la mine. Le trou EE-188 a recoupé 3,02 mètres à une teneur de 30,3 grammes par tonne (g/t) d'or (Au) et 1,30 % de cuivre (Cu). Le trou EE-189B a recoupé 1,88 mètre à une teneur de 26,66 g/t Au et 0,40 % Cu. Les intersections sont espacées de 150 mètres et se trouvent à environ 170 mètres sous le niveau d'exploitation le plus bas de la mine. Aucun forage préalable n'a été réalisé pour suivre les extensions à haute teneur. Une vue en coupe longitudinale de la zone qui sera forée est présentée ci-dessous.

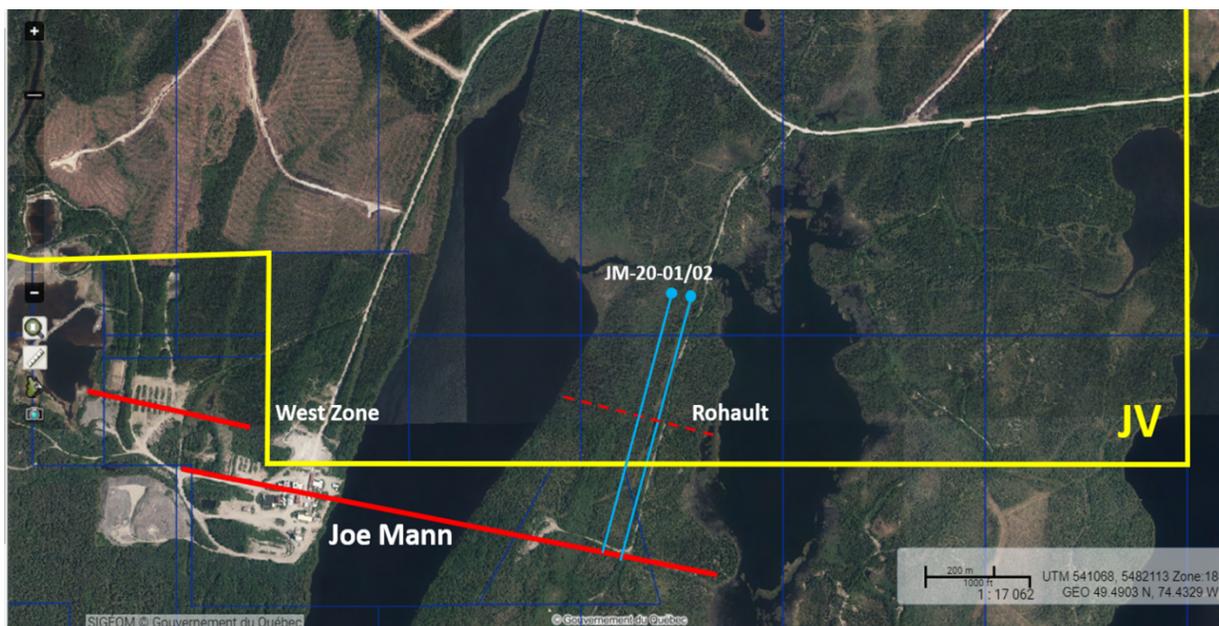


La mine d'or Joe Mann était l'une des mines d'or à plus haute teneur au Canada et a produit 1,17 million d'onces d'or à une teneur de 8,26 g/t entre 1956 et 2007. La mine est située à environ 60 kilomètres de l'usine Copper Rand appartenant à la Société, où le minerai de Joe Mann a été traité de 2004 jusqu'à sa fermeture en 2007, et est accessible par des routes toutes saisons.

Faits saillants de la mine d'or Joe Mann :

- Production de 1,173 million d'onces d'or à une teneur de 8,26 g/t Au, 607 000 onces d'argent à 5 g/t Ag et 28,7 millions de livres de cuivre à 0,25% Cu (Source: *Technical Report on the Joe Mann Mining Property*, daté du 11 janvier 2016 et préparé par Geologica Inc.).
- La minéralisation demeure forte et persistante en profondeur, le sondage EE-189B ayant recoupé 26,66 g/t Au sur 1,8 mètre et le sondage EE-188 ayant recoupé 30,3 g/t Au et 1,3 % Cu sur 3,02 mètres prolongeant la zone Main de 170 mètres en aval-pendage.
- Découverte plus récemment, la zone West, un décalage structurel potentiel, demeure ouverte et représente une cible d'exploration hautement prioritaire avec des intersections historiques incluant 2,44 mètres à 24,62 g/t Au, 3,93 mètres à 31,54 g/t Au, 2,62 mètres à 24,28 g/t Au et 3,2 mètres à 16,1 g/t Au.
- Le potentiel d'exploration demeure excellent, incluant les nouvelles zones parallèles situées à quelques centaines de mètres au sud de la mine principale, qui ont été identifiées par les récents travaux de prospection de surface.
- Des infrastructures bien développées sont en place, notamment un accès routier tout au long de l'année, un bureau administratif, l'électricité et un puits jusqu'au niveau de 1 145 mètres.

La Société prévoit forer deux trous à proximité des trous historiques, avec un minimum d'un coin par trou. Les collets des forages seront situés sur la propriété adjacente, également nommée Joe Mann, une coentreprise entre Ressources Jessie (65%) (sous option par Doré Copper) et SOQUEM (35%). Les trous traverseront un secteur non testé de la zone de Rohault qui fait partie de la coentreprise 65/35. L'intersection la plus proche de celles prévues sur Rohault provient du trou H-156 qui a recoupé 0,67 mètre à 11,0 g/t Au. SOQUEM contribuera à hauteur de 35 % des coûts sur le terrain de la coentreprise. Une vue en plan des trous de forage planifiés et des infrastructures de Joe Mann est présentée ci-dessous.



Andrey Rinta, P. Geo., gérant de l'exploration de la Société et une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, a révisé et approuvé l'information technique contenue dans ce communiqué de presse.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper est engagée dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Doré Copper a réalisé une opération admissible le 13 décembre 2019, ce qui lui a permis de s'établir en tant qu'explorateur et développeur de projets de cuivre et d'or dans la région de Chibougamau, au Québec, Canada. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive CBAY Minerals Inc., Doré Copper détient une participation de 100 % dans les projets d'exploration Corner Bay et Cedar Bay, tous deux situés dans les environs de Chibougamau, au Québec, ainsi que dans l'usine de traitement Copper Rand d'une capacité de 2 700 tonnes par jour. Doré Copper a l'option d'acquiescer une participation de 100 % dans la propriété Joe Mann (voir le [communiqué de presse du 2 janvier 2020](#)), selon laquelle si certaines exigences en matière de paiements et de dépenses sont respectées sur une période de trois ans, la Société deviendra le propriétaire en propriété exclusive de la propriété de 1 990 hectares.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Doré Copper, veuillez visiter le site Web de la Société à www.dorecopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : emast@dorecopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais non toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échéancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.